



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 16 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Claude Bourges, Hélène Mérienne, Cédric Ruffiot, Laurence Camera, Martine Bardin, Vincent Boudry, Sylvain d'Amico, Sonia Fizelle, Laetitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux,

Absents ayant donné pouvoir : Pascale Roquesalane à Sylvie Barusseau, Cécile Echelard à Sylvain Tanguy,

Absents : Pascal Gouzènes, Roger Baku Maduda, Sandra Caserio, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Piétri, Murielle Thébault, Patrick Wunderle

Madame Sylvie Barusseau a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 053-20253

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'IME DE GILLEVOISIN ET LE SERVICE
JEUNESSE MUNICIPAL**

Rapporteur : Laurence CAMERA

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT que le partenariat entre l'Institut Médico-Éducatif (I.M.E.) de Gillevoisin et le service jeunesse de la ville du Plessis-Pâté s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'actions communes, pour favoriser le lien entre des jeunes venant d'horizons différents, dont l'objectif est de créer des espaces où la rencontre est possible afin que les jeunes puissent s'investir ensemble dans les projets d'enrichissement personnel, mettre en avant leur autonomie avec des actions à long et moyen termes, dans un cadre respectueux des valeurs collectives.

CONSIDÉRANT que la convention de partenariat a pour objectif de définir les modalités de participation et d'action des animateurs du service jeunesse de la ville du Plessis-Pâté et de l'éducatrice de l'I.M.E de Gillevoisin en charge de ces jeunes.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette convention, les deux parties s'engagent à promouvoir toutes les actions en lien avec les différents projets, durant des ateliers se déroulant à l'espace jeunesse du Plessis-Pâté tous les mercredis de 14h à 16h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville et l'Etablissement Public National Antoine KOENIGSWARTE pour le partenariat entre l'I.M.E de Gillevoisin et le service Jeunesse de la commune du Plessis-Pâté,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-après annexée.

PRECISE que la convention est établie pour une durée d'un an, du 1^{er} septembre 2025 au 31 aout 2026.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire le présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai De deux mois à compter de la présente notification.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

